

Les sires de Rue

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **25 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

von Muralt und seine beiden Söhne schon 1566 das volle und uneingeschränkte Bürgerrecht und damit auch die Regimentsfähigkeit erhalten hatten. Es handelte sich also im Jahre 1673 keineswegs um die Aufhebung einer Beschränkung und Verleihung der Regimentsfähigkeit, wie sie 1679 der Familie von Orelli erteilt worden ist, sondern einfach um Feststellung und Bestätigung der schon 1566 dem Arzte Johannes v. Muralt und seinen Nachkommen verliehenen Rechte. Die Angabe, dass die Muralt zur Erlangung der Regimentsfähigkeit mehrfach vergebliche Gesuche an den Rat gerichtet hätten,¹ ist demnach unzutreffend.

Caspar von Muralt, ein Urenkel des ersten Johannes, wurde 1680 als Zwölfler zur „Saffran“ (als erster seines Geschlechtes) in den grossen Rat gewählt und gelangte schon 1685 in den kleinen Rat, welchem er bis zu seinem am 8. Dezember 1718 im 91. Altersjahre erfolgten Tode angehörte. Von 1689 bis 1695 hat er das Amt eines Obmanns gemeiner Klöster, eine der höchsten Ehrenstellen im Staate, bekleidet und 1686 war er als Gesandter an den Herzog Victor Amadeus von Savoyen abgeordnet worden, um im Namen der evangelischen Orte Fürsprache für die bedrängten Waldenser einzulegen. Sein Mitgesandter war Rats Herr Bernhard von Muralt von Bern.

So eröffnete Caspar von Muralt in würdiger Weise die Reihe verdienter Magistrate, welche sein Geschlecht der Stadt Zürich geschenkt hat. Im achtzehnten Jahrhundert wendeten sich die Muralt meistens dem Grosshandel und der Seidenindustrie zu, deren Aufblühen sie eifrig beförderten;² doch ergriffen sie bis in die neueste Zeit vielfach auch den ärztlichen Beruf und erwiesen sich ihres berühmten Ahnherrn würdig; wir erinnern hier nur an den Chorherrn und Stadtarzt Johannes von Muralt (1645—1733), einen überaus fruchtbaren medizinischen Schriftsteller auf dem Gebiete der Chirurgie und Anatomie und an Dr. med. Leonhard von Muralt-Hirzel (1806—1891), dessen Verdienste um die Vaterstadt unvergessen sind und bleiben werden.

Les sires de Rue.

Histoire de leur seigneurie jusqu'à sa réunion à la Savoie.

D'après les notes de J. Gremaud.³

Rue formait au XII^e siècle une seigneurie qui appartenait à des seigneurs du même nom. Dans la seconde moitié de ce siècle, ils apparaissent parmi les bienfaiteurs des abbayes d'Hauterive et de Hautcrêt. La première mention du

¹ Archiv f. Heraldik. 1909. S. 69.

² H. Sieveking, Zur zürcherischen Handelsgeschichte (Jahrbuch f. Schweizer Geschichte 1910. S. 105.*): „3. Das Handlungsbuch der Muralten.“

³ Copie de la notice de l'abbé Gremaud; archives cant. Fribourg coll. Gremaud; Notes et Documents sur les localités du canton de Fribourg, fol. 569-572 v^o. Un extrait de cette notice a été publié par M. J. Gremaud dans son article sur le château de Rue dans le *Fribourg artistique*, 1895.

château de Rue se trouve dans un accord entre les religieux de Hautcrêt et Garnier de Palézieux, conclu en 1155 près du château de Rue, dans la maison du métral Pierre, « apud castrum Rote, in domo Petri ministralis »¹.

Le seigneur Rodolphe de Rue fut établi avoué ou protecteur de cette convention avec la clause que si Garnier de Palézieux ne s'y conforme pas et cause du dommage aux religieux, Rodolphe de Rue aura en gage tout le fief que Garnier tient de lui jusqu'à ce que le dommage soit réparé. En 1160 Hugues de Rueyres donne aux mêmes religieux la dîme de Bouloz dans tout le territoire de la grange (soit domaine) de ce nom, territoire dont ils avaient été investis par Gaucher de Blonay et Rodolphe de Rue².

La donation de ce territoire est antérieure à 1154, année où elle fut confirmée par Amédée, évêque de Lausanne³.

Les seigneurs de Rue avaient des possessions au Désaley, dans le voisinage d'Ecuvillens. Rodolphe et sa femme cédèrent leur part à l'abbaye d'Hauterive qui leur paya 10 livres et 10 sols. Jocerand de Rue fit cession d'une autre part, à titre d'aumône, et pour 35 sols qu'il reçut de l'abbaye. Ulric, frère des seigneurs de Rue, assista comme témoin à la donation de Jocerand. Le livre des anciennes donations d'Hauterive mentionne ces deux cessions, mais sans en donner la date. Nous savons cependant par le cartulaire de Montherond⁴ que Jocerand de Rue vivait en 1177; comme les deux cessions ont probablement été faites en même temps, c'est donc dans la seconde moitié du XII^e siècle qu'il faut les placer.

A la même époque vivait le seigneur Conon de Rue. En 1161, Nicolas, vidomme de Moudon, et son frère Guillaume cèdent aux susdits religieux une partie de la dîme du territoire de la Grange de Hautcrêt et ils donnent pour cautions de leur cession le seigneur Conon de Rue et Pierre, chevalier de Blessens⁵. Une charte en faveur de l'abbaye de Montherond, de l'année 1177 nous fait connaître deux enfants de Conon de Rue, Guillaume et Benefata⁶.

Guillaume porte le titre de chevalier de Rue, dans un acte de l'an 1188, par lequel il abandonne ses droits sur ceux de ses hommes qui embrassent la vie religieuse dans l'abbaye de Hautcrêt, soit comme moines, soit comme frères convers. Il donne à la même maison le tènement d'un homme et tout ce qu'il possède dans le village de Bouloz⁷.

Guillaume eut un fils, Rodolphe, surnommé l'ancien ou l'aîné (senior), qui est titré chevalier et seigneur de Rue dans diverses chartes des années 1221 à 1251. En 1234, il donne à l'abbaye de Hautcrêt un cens annuel de trois sols

¹ *J. J. Hisely*, Cartulaire de l'abbaye de Hautcrêt publié dans les Mémoires et documents de la société d'histoire de la Suisse romande. Tome XII p. 12.

² Hisely op. c. p. 198.

³ Hisely op. c. p. 10.

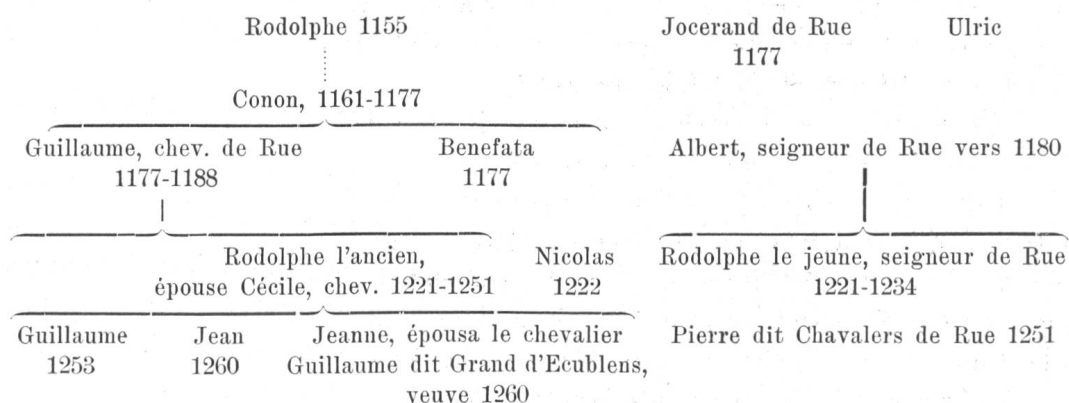
⁴ Hisely op. c. p. 34.

⁵ Hisely op. c. p. 16.

⁶ *Fréd. de Gingins*, Cartulaire de l'abbaye de Montherond publié dans les Mém. et doc. de la société d'histoire de la Suisse romande. Tome XII p. 31.

⁷ Hisely op. c. p. 47.

pour le repos de l'âme d'Ulrich, donzel d'Ursy, dont l'héritage lui est dévolu¹. Parmi les témoins figure Rodolphe le jeune, seigneur de Rue, dont nous parlerons plus bas. L'année suivante, Rodolphe consentit à un accord pour terminer un différend qu'il avait avec l'abbaye d'Hauterive. Il avait élevé des réclamations contre cette maison devant l'évêque de Lausanne qui était alors saint Boniface. Le jugement en fut déferé à des hommes prudents et l'évêque le fit connaître par un acte de 8 juin 1235.



Rodolphe, du consentement de sa femme Cécile et de son fils Guillaume qui était alors unique, fit abandon au couvent de tous les droits qu'il prétendait avoir sur certaines possessions situées à Cottens, à Lussy et à Chodrey, possessions dont les moines avaient joui pacifiquement pendant 30 ans.

En même temps, il reconnaît que son père et lui ont accordé à Hauterive les pâquiers communs et le passage libre sur toute leur terre avec des chevaux et des chars, sous la réserve cependant que si quelqu'un en souffre du dommage, il devra en être indemnisé².

Le 12 août 1251, Pierre dit Chavalers de Rue donna à Hautcrêt trois poses de terre qu'il possédait en Plan au-dessus du Cuar, dans le territoire de Rue. Rodolphe l'aîné, seigneur de Rue, consentit à cette donation et enscella l'acte. C'est la dernière fois que paraît Rodolphe l'aîné. Il laissa trois enfants: Guillaume, dont nous avons parlé et qui, en 1235, était son fils unique; Jean, dont il est question plus tard, et Jeanne, qui épousa le chevalier Guillaume, dit Grant d'Ecublens; elle était veuve en 1260. Quoique Rodolphe l'aîné porte le titre de seigneur de Rue, cependant, il ne possédait pas toute cette seigneurie: il la partageait avec une autre branche de sa famille, branche dont nous ne connaissons que deux générations.

Guillaume Major de Torny, en embrassant la vie religieuse à Hauterive, donna à cette abbaye la moitié de son alleu, situé dans le territoire de Torny. Cette donation fut approuvée par Albert, seigneur de Rue. Elle est relatée dans le livre des anciennes donations en faveur d'Hauterive, mais sans que la date

¹ Hisely op. c. p. 276.

² Arch. Hauterive.

en soit indiquée. On peut la placer approximativement vers 1180. Albert eut un fils, appelé Rodolphe le jeune, pour le distinguer de Rodolphe l'ainé fils de Guillaume. Albert, seigneur de Rue, avait donné pour le repos de son âme au chapitre de Lausanne une mense qu'il possédait à Romanel et que Jacques, fils de Guillaume Richard de St-Etienne, tenait en fief de lui. Son fils Rodolphe reconnut cette donation le 17 mars 1221 (1222) en présence de Guillaume, évêque élu de Lausanne, de plusieurs chanoines, de Rodolphe l'ainé, chevalier de Rue et de Nicolas de Rue. Trois jours plus tard, le dit Jacques Richard fut investi de ce fief par le prévôt Conon d'Estavayer, après avoir prêté hommage au chapitre. Il reconnut qu'il devait 15 sols de plaid lorsque la reprise du fief se faisait à Rue et 10 sols lorsqu'elle avait lieu à Lausanne. Il reconnut aussi que l'hommage n'était pas lige et qu'une fois l'année il devait recevoir le seigneur de Rue dans sa maison, lorsque celui-ci venait à Lausanne, comme lui-même était reçu par le seigneur, lorsqu'il allait à Rue¹.

En 1225, Guillaume, comte de Genevois, reçut en sa garde l'abbaye de Hautcrêt et ses appartenances, il ordonna aux deux Rodolphe, seigneurs de Rue, d'exercer cette garde, pendant son absence, lorsqu'ils en seraient requis². Rodolphe le jeune, seigneur de Rue, paraît pour la dernière fois dans la charte de 1234 dont nous avons parlé plus haut.

C'est à ces détails que se borne ce que nous savons sur les différents membres de la famille seigneuriale de Rue; examinons maintenant leur position et leurs relations féodales.

La seigneurie de Rue fut d'abord un fief des comtes de Genevois; c'est ce que prouvent les faits suivants. Dans une sentence rendue sur les différends existant entre Guillaume II, comte de Genevois, et Aymon, sire de Faucigny, le 10 mai 1225, il est dit que le comte devra forcer Rodolphe de Rue à rendre raison de la plainte portée par Girard d'Arbignon³.

Nous avons mentionné plus haut l'ordre donné aux seigneurs de Rue par le comte de Genevois de protéger l'abbaye de Hautcrêt. La suzeraineté du comte résulte avec évidence de ces deux faits. Enfin elle est formulée d'une manière catégorique dans le traité conclu, le 24 mars 1229, entre les mêmes seigneurs Guillaume, comte de Genevois, et Aymon, sire de Faucigny, en vertu duquel le second se reconnut homme lige du premier. Les deux parties promirent d'être fidèles au traité et ils en firent jurer l'observation par leurs hommes ou vassaux; Rodolphe de Rue est cité parmi ceux du comte de Genevois⁴.

On connaît la lutte qui s'éleva entre Pierre de Savoie, surnommé le petit Charlemagne, et le comte de Genevois, et dans laquelle celui-ci succomba. Rue y participa et eut beaucoup à en souffrir. Les hostilités commencèrent vers 1235, mais les détails en sont inconnus; on sait seulement qu'elles furent interrompues en 1237 par une sentence dont le texte n'existe plus, mais dont un article

¹ Cart. de Laus. p. 477.

² Hisely op. c. p. 60.

³ Mem. Doc. Genève VII 296.

⁴ Mem. Doc. Genève VII 291.

connu montre que l'avantage resta à Pierre de Savoie. Dans l'intervalle, le château de Rue avait été détruit, comme le prouve un acte du 30 octobre 1237 que nous traduisons: Comme le terme dans lequel le château de Rue ne pourra pas être rebâti a été laissé à la détermination de Hartmann, comte de Kibourg, et d'Aymon, sire de Faucigny, ce dernier décide que le château ne pourra ni être rebâti, ni fortifié avant 25 ans à partir de la prochaine fête de la Toussaint¹.

En tenant compte des circonstances ci-dessus, il nous semble qu'il est facile de rétablir la série des faits. Pendant la guerre entre Pierre de Savoie et le comte de Genevois, le château de Rue, fief de ce dernier, est attaqué, pris et détruit par les troupes du petit Charlemagne, ce qui s'explique d'autant plus facilement que ce dernier a dans le voisinage de Rue deux positions importantes, Moudon et Romont. Le comte de Genevois est aussi battu sur d'autres points et il est réduit à se soumettre à la sentence prononcée le 12 mai 1237 par Amédée IV, comte de Savoie, le frère du vainqueur. Quoique nous ne connaissions qu'un article de cette sentence, il est naturel d'admettre qu'elle a dû porter sur tous les points en litige, et aussi sur le château de Rue dont le vainqueur veut pouvoir empêcher la reconstruction aussi longtemps qu'il le jugera à propos. La sentence ne fixe pas de terme, mais la détermination en est abandonnée à deux hommes dévoués à Pierre de Savoie, Hartmann, comte de Kibourg, époux de Marguerite de Savoie, sœur de Pierre, et Aymon, sire de Faucigny, dont Pierre vient d'épouser la fille Agnès.

Malgré la défense faite en 1237, le château de Rue fut réparé et fortifié solidement peu après, puisqu'il est de nouveau assiégé en 1241; nous n'avons malheureusement aucun renseignement sur ce siège, qui ne nous est connu que par une mention accidentelle dans un document daté «in obsidione Rote» le dimanche après la fête de Ste-Valpurgé (5 mai) de l'année 1241. L'acte émane de Jean de Cossonay, évêque élu de Lausanne, qui assistait aussi au siège².

Quelle en fut l'issue? C'est ce que nous ignorons. Cependant un fait postérieur nous fait supposer que le seigneur de Rue fut de nouveau malheureux, car, six ans plus tard, en 1247, Aymon, seigneur de Faucigny, cède à Rodolphe, seigneur de Rue, tous les droits qu'il a ou qu'il peut avoir sur l'héritage de Rue, à condition que Rodolphe lui prêtera hommage. Il est réservé que le seigneur de Faucigny pourra fortifier le château de Rue, comme bon lui semblera³. Aymon de Faucigny est le beau-père et l'allié de Pierre de Savoie; Rodolphe de Rue ne peut devenir vassal d'Aymon et l'autoriser à fortifier le château de Rue qu'au détriment de son ancien suzerain, le comte de Genevois, et ce n'est qu'en cédant à la force qu'il a pu y consentir.

Quoiqu'il en soit, Rue allait bientôt passer sous la domination de la Savoie. La lutte entre le petit Charlemagne et le comte de Genevois, interrompue momen-

¹ Wurstemberger n° 112.

² Fontes Bern. II 220.

³ Wurstemberger n° 207.

tanément, avait recommencé; ce dernier fut vaincu, et dut subir la loi du vainqueur. Philippe de Savoie, frère de Pierre, fut choisi pour arbitre et condamna le comte de Genève à payer 10,000 marcs à Pierre de Savoie, et, comme cette somme ne pouvait pas être acquittée immédiatement, il fut convenu que le premier donnerait en gage à son créancier un certain nombre de fiefs, parmi lesquels était compris le château de Rue (28 juin 1250)¹.

En octobre 1250, Aymon de Faucigny renouvelle la défense faite en 1237 de fortifier ou reconstruire le château de Rue, mais cette fois-ci seulement pendant le terme de 15 ans². Cette défense n'exclut pas, sans doute, le droit qu'il s'est réservé en 1247.

C'est sans doute en vertu de la prononciation de 1250 que Rodolphe de Rue donna le château et le mandement de Rue à Pierre de Savoie, qui les lui remit en fief avec le village de Promasens et lui assigna en outre vingt livres de revenu annuel sur ses domaines à Moudon. Rodolphe se reconnut homme lige de Pierre de Savoie dans cette dernière ville en janvier 1251³.

Rodolphe mourut peu après et Pierre de Savoie s'empara du domaine direct du fief de Rue, car, en 1255 déjà, nous y trouvons un châtelain au nom de ce dernier⁴. Rodolphe laissait cependant un fils Jean qui voulut s'emparer de l'héritage paternel, et il paraît que les deux parties en vinrent aux mains. A la fin des arbitres furent choisis; le principal était Jean de Cossonay, évêque de Lausanne. Le 10 juin 1260, ils prononcèrent une sentence au sujet des dissensions élevées entre Pierre de Savoie et Jean fils de feu Rodolphe de Rue, et ils adjugèrent à Pierre de Savoie le château de Rue à titre d'hypothèque pour les dommages causés à celui-ci par le dit Jean de Rue, estimés à vingt-mille marcs d'argent⁵, soit environ un million de francs, somme ex-



Fig. 7

Sceau de Rodolphe de Rue².



Fig. 8

Sceau de Jean de Rue.

¹ Wurstemberger n° 251.

² Nous avons relevé ce sceau sur un acte des Archives royales à Turin: Titre: Baronie de Vaud, layette 25, Janvier 1250. Cession faite par Rodolphe de Rue à Pierre de Savoie, du château et mandement de Rue pour 20 livres de revenu annuel que Pierre de Savoie lui assigne sur ses domaines de Moudon, pour laquelle vente le dit Rodolphe lui fait hommage lige (Note de F.-Th. Dubois).

³ Wurstemberger n° 260.

⁴ Wurstemberger n° 263.

⁵ Wurstemberger n° 404. En juin 1258, Henri de Bonvilar était chatelain de Moudon et de Rue (Arch. cant. Fribourg. Illens N° 76).

⁶ Wurstemberger n° 542; 1260 25 mai. Lettre scellée de sept sceaulx escripte en romain dattée du mardy après Pentecoste de l'an 1260 contenant l'engageure faicte par Jean Seigneur

orbitante, surtout si l'on tient compte de la valeur relative de l'argent à cette époque. Naturellement Jean de Rue fut toujours dans l'impossibilité de payer cette somme; aussi Rue resta définitivement dans les mains des princes de Savoie qui le conservèrent jusqu'en 1536, époque où il fut réuni à la république de Fribourg. La famille des seigneurs de Rue s'éteignit probablement avec Jean mentionné ci-dessus, car depuis lors on ne rencontre plus aucun membre de cette famille dans les documents.

Ex-libris des Anton Schneeberger, Dr. med., in Krakau.

Von L. Gerster, Pfarrer.

Aus der grossen Menge zürcherischer Ex-libris greifen wir heute eines aus der Mitte des XVI. Jahrhunderts heraus, welches unser Mitglied, Herr Aug. F. Ammann in Hamburg dort erwarb und sofort als ein heimisches agnoszierte. Wir verdanken ihm auch die Stiftung des rectificierten Klischees, da das einzige, bislang bekannte, Original etwas defekt war. Es weicht dieses Blatt, sowohl mit der Wappenzeichnung als auch den Textbeigaben, wesentlich vom gewöhnlichen Typus der damaligen Zeit ab und ist wohl kaum in der Schweiz entstanden. Es gehörte dem aus Zürich stammenden Krakauerarzte Anton Schneeberger, welcher Dr. phil. wie auch Dr. med. utriusque war, d. h. Doktor der (innern) Medizin und der Chirurgie.

Antons Grossvater, Kaspar Schneeberger, der Apotheker von Landshut, ist der erste, der aus diesem Geschlechte erwähnt wird; er erhielt in Zürich, am Vorabend des Kaiser-Karls-Tages (27. Januar) 1469, wegen seiner Wundarztneidienste für die Stadt das Bürgerrecht verliehen.¹

Sein Sohn Hans, 1499 Zwölfer zur „Saffran“ und 1537, am 30. März, gestorben, übernahm das väterliche Erbe und wurde auch Apotheker. Seine zweite Frau, mit der er sich 1529 vermählte, hiess Margareta Ryffin, genannt Wälterin von Blydegg, Witwe des Stadtschreibers S. V. P. Wolfgang Mangold. Anton ist das fünfte Kind dieses Hans; er wurde 1534 im Februar geboren, studierte in Zürich Philosophie und Medizin. Mit seinem Lehrer, Konrad Gessner, stand er noch lange in Korrespondenz. Ob seine Briefe noch vorhanden sind, wissen wir nicht. Seinem einstigen Lehrer sandte er von Krakau aus öfter Pflanzen; gab auch verschiedene Schriften heraus, die uns das Lexikon Leu aufzählt, so 1557 einen Katalog polnischer Pflanzen in lateinisch-deutscher Sprache, auch ein Büchlein

de Rue à Pierre Comte de Savoie du chateau de Rue et de ses pertences réservé au dit Jean le diesme de Lucens et plusieurs aultres en la dite comprises pour vingt mille marcs d'argent. (Arch. cant. de Fribourg. Indice des titres trouvez en la tour du trésor et chambre des comptes à Chambéry fesant en faveur de Nosseigneurs de Fribourg). Nous avons relevé le sceau de Jean de Rue sur l'original de la pièce ci-dessus aux archives royales de Turin. Titre: Baronie de Vaud, layette 25. (Note de F.-Th. Dubois).

¹ Keller-Escher, zürcherische Apotheken und Apotheker (S.-A. aus der Festschrift des schweizerischen Apotheker-Vereins 1893), S. 11.